



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

liberté d'expression

Question écrite n° 85792

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le climat de haine anti-occidentale et plus précisément anti-française qui se répand actuellement dans le monde musulman. En effet, suite à la publication de caricatures du prophète Mahomet dans des journaux danois, suédois et norvégiens, dans le journal français France-Soir, de graves violences ont été perpétrées contre les intérêts de ces pays dans différentes capitales arabes, dans la semaine du 30 janvier au 6 février. Des drapeaux français ont ainsi été brûlés dans ces capitales, des consulats ont été attaqués et des centres culturels menacés comme à Gaza et Naplouse, des attaques par diatribes particulièrement violentes ont été proférées contre la France. Ces informations sont particulièrement inquiétantes car elles révèlent la détérioration de l'image de la France dans les pays musulmans. Il conviendrait donc que notre pays puisse lancer une campagne active d'explications sur les réalités de liberté de la presse, de la liberté religieuse, de la laïcité dans notre pays. Il lui demande donc s'il compte prendre des initiatives en ce sens.

Texte de la réponse

Cette regrettable affaire, suscitée par la publication de caricatures du prophète Mahomet dans un quotidien danois et leur reprise par plusieurs journaux européens, a entraîné une vaste polémique et une immense émotion parmi les musulmans du monde entier. Pour leur part, les autorités françaises ont immédiatement réagi. Dès le 1er février dernier, la France a exprimé sa position fondée à la fois sur son attachement au principe de la liberté de la presse, qui constitue un des piliers de notre République, et sur le respect des croyances religieuses et des convictions. L'islam, deuxième religion pratiquée dans notre pays, a toute sa place dans notre République. Quatre millions et demi de personnes musulmanes ou d'origine musulmane y vivent, dont plus de la moitié ont la nationalité française. Dans le cadre de la laïcité, les musulmans bénéficient d'une entière liberté de conscience, de croyance et de culte. En outre, lors du conseil des ministres du 8 février 2006, le Président de la République est intervenu pour condamner toutes les provocations manifestes susceptibles d'attiser dangereusement les tensions. Il a également insisté sur le caractère inacceptable des violences exercées contre les missions diplomatiques européennes. Condamnant ces actes, en violation flagrante avec la convention de Vienne, le Président a rappelé que les gouvernements étaient responsables de la sécurité des personnes et des biens étrangers installés sur leur territoire. De leur côté, dans leurs contacts avec les autorités locales et avec les médias, nos ambassades ont relayé notre position. Par ailleurs, compte tenu du contexte régional tendu et incertain, nos postes diplomatiques et consulaires sont demeurés pleinement mobilisés pour assurer la sécurité de nos compatriotes. La situation semble néanmoins s'être améliorée, grâce notamment aux nombreux appels au calme et à la responsabilité ainsi qu'aux diverses initiatives entreprises (tournée de Javier Solana dans la région, signaux positifs de la Ligue arabe, déclaration tripartite du 7 février dernier signée par les secrétaires généraux des Nations unies et de l'organisation de la conférence islamique ainsi que par le haut représentant de l'UE pour la politique extérieure...). En tout état de cause, il est essentiel de donner un nouvel élan au dialogue entre les cultures et à l'esprit de tolérance. Celui-ci doit être permanent et approfondi entre l'Union européenne et le monde musulman, et se fonder sur le respect des croyances et des convictions de chacun. Au-delà, il est

clair que la communauté internationale doit également s'engager pour résoudre les divers foyers de crise au Proche et Moyen-Orient, et contribuer au retour de la stabilité dans l'ensemble de la région.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85792

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1407

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2751